



Ligue des droits de l'Homme

Lettre

# Droits de l'Homme en Europe centrale et orientale

n° 6 – mai/juin 2013

## EDITORIAL

La xénophobie, comme les droits fondamentaux, est universelle. Et comme eux, elle se décline en variant ses formes et ses usages. L'Europe centrale et orientale fournissent chacune une parfaite illustration de cet état de choses. La livraison présente de notre Lettre vise à fournir quelques éléments de compréhension de ses mécanismes propres à ces deux régions. Dans les Balkans, d'une part, où la définition même de l'étranger semble difficile à formuler dans la mesure où ces terres apparaissent historiquement peuplées de « venus d'ailleurs » sans que puisse se dégager une population « souche ». En Russie d'autre part, avec une autre situation, caractérisée à la fois par une immigration des pays avoisinants et par une forte diversité culturelle et religieuse interne. Malgré – ou plus exactement en fonction – de cette diversité, discours de stigmatisation, discriminations et rejet de l'autre varient donc d'une région à l'autre, revêtent des formes d'autant plus diverses qu'elles se cristallisent sur des bases variées. Il va sans dire que cette diversité est mise au service de projets haineux, liberticides et qu'ils visent à entraver exercice et promotion de la citoyenneté. Dans un contexte de grande mansuétude officielle, c'est le moins qu'on puisse dire.

Ce dossier s'enrichit de deux entretiens réalisés avec Jean-Arnault Dérens, rédacteur en chef du « Courrier des Balkans » et avec Dmitri Doubrovski, défenseur des droits de l'Homme en Russie.

Corrélativement, à l'heure où la France a voté la loi « mariage pour tous », il nous a semblé indispensable de faire le point sur la façon dont le sujet se présente en Pologne, où des projets de loi pour des « unions partenaires », équivalent du Pacs, ont récemment été débattus.

E.T.

## SOMMAIRE

Editorial .....	1
La bouche pleine de terre .....	2
Entretien avec Jean-Arnault Dérens .....	5
Xénophobie des thématiques banalisées en Russie .....	7
Entretien avec Dmitri Doubrovski! .....	8
Pologne : Lutte pour les unions partenaires .....	11
Lire .....	14

## La bouche pleine de terre

Par Roger Brunet, LDH Paris 12-

Marginalisés par des évènements politiques internationaux de grand retentissement, les soubresauts politiques des pays issus de l'ex Yougoslavie ne font guère la «une» de nos médias. Ces soubresauts portent pourtant en eux à la fois la marque des atermoiements d'une Union Européenne à l'image plus brouillée que jamais et les dérives d'un ultra nationalisme renaissant et assumé. La République de Serbie en offre un exemple inquiétant, sur fond de xénophobie et d'actes racistes préoccupants.

Dans *La Bouche pleine de terre*, récit allégorique puissant et magistral traduit en France en 1975, Branimir Šćepanović met en scène un homme seul face à une horde haineuse et déchaînée. Cette chasse à l'homme racontée à deux voix, celle du héros pourchassé sans raison apparente et celle de la meute succombant aux plus bas instincts de son animalité, «méconnaissable à ses propres yeux» raconte avec une prescience sombre et symbolique le drame de l'épuration ethnique de triste mémoire.

L'écrivain d'origine monténégrine dévoilait dans ce récit visionnaire à la dimension crépusculaire ce que le TPIY (Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie) découvrira notamment dans les carnets de Ratko Mladić après son arrestation mouvementée, le 26 mai 2011.

Ratko Mladić fut le commandant en chef de l'armée de la République serbe de Bosnie entre 1992 et 1995. Il comparaît devant le TPIY pour génocide, crimes contre l'humanité et violations des lois et coutumes de la guerre. En serviteur zélé de

l'idéologie mortifère de l'épuration ethnique, il a noté avec constance et application la planification de l'extermination des musulmans de Bosnie.

Dejan Anastasijevic, journaliste de l'hebdomadaire *Vreme*, cite les échanges constants de Mladić avec les principaux acteurs politiques, militaires et paramilitaires dans le but de perpétrer meurtres, déportations et pillages. On y retrouve, au sein de ce qu'Anastasijevic appelle une «entreprise criminelle organisée» Jvica Stanisic (ancien ministre de l'Intérieur des Serbes de Bosnie, condamné depuis à 22 ans de prison), Franko Simatović, (ancien commandant des forces d'élite serbes), Vojislav Šešelj (Président du Parti Radical Serbe), Radovan Karadžić, «figure internationale connue de l'entreprise d'épuration ethnique (dont le jugement devrait intervenir en 2014) et Slobodan Milošević (qui qualifiait Karadžić de «docteur fou» et quelques autres de «mafieux»).

Mais Mladić jouait aussi sur d'autres tableaux, notamment en donnant un coup de main aux forces

militaires croates (qu'il combattait pourtant officiellement) contre les musulmans de Bosnie et en recevant à l'occasion de généreux subsides pour un trafic de pétrole avec l'Etat croate. Ce qu'on découvre dans ces carnets tient bien effectivement d'une dérive mafieuse chez un personnage qui révèle un sens peu commun de la duplicité et de la vénalité. «Force est de se demander comment on a pu permettre à une aussi funeste galerie de personnages de décider de nos vies et de nos destins pendant toute une décennie» conclut Dejan Anastasijevic.

### La face sombre d'un ultra nationalisme toujours présent

La République de Serbie a, depuis, été confrontée à des choix politiques essentiels pour son avenir au sein d'une Union européenne élargie. Son statut de candidat officiel à l'intégration dépendait jusqu'alors de l'arrestation de Karadžić, de Mladić et de Goran Hadžić, ancien président de l'auto-proclamée République serbe de Krajina (située à la frontière est de la Croatie),

<sup>1</sup> La Bouche pleine de terre (*Usta puna zemlje*), 1974.

<sup>2</sup> Dejan Anastasijevic, *Vreme*, cité par le *Courrier des Balkans*, 24 juin 2010.

et accusé notamment du massacre de Vukovar. Ces conditions étaient également assorties d'une normalisation de ses relations avec le Kosovo, son ancienne province autonome du Sud dont l'indépendance est toujours contestée par Belgrade.

Si la « livraison » des criminels de guerre a fini par être (mal) assumée, il n'en va pas de même avec une normalisation des rapports avec les autorités kosovares, que ce soit à propos du sort des quelques 40 000 membres de la minorité serbe du Nord (la région de Kosovska Mitrovica) ou à propos des personnes disparues pendant la guerre contre l'UÇK (Ushtria Çlirimtare e Kosovës ou Armée de Libération du Kosovo, organisation paramilitaire considérée comme un groupe terroriste par Belgrade).

Selon les chiffres du Comité international de la Croix rouge (CICR), le nombre des personnes disparues pendant la guerre du Kosovo se chiffre à 1800 personnes. Vingt deux associations officielles représentent aujourd'hui les intérêts des familles des disparus « albanais » et celles des disparus « serbes ». Cette question, ainsi que celle du statut des Serbes et notamment leur intégration au territoire sous l'autorité de Pristina démontrent à quel point les blessures restent vives et marquées par l'imaginaire symbolique de la Serbie.

D'autres évènements ajoutent à l'inquiétude. En premier lieu, les déclarations fracassantes du Président serbe, nouvellement élu (le 31 mai 2012), Tomislav Nikolić niant le génocide de Srebrenica de juillet 1995 (environ 8000 morts) et l'assimi-

lant à de « simples » crimes de guerre. Lors d'une interview à la télévision monténégrine, ce dernier avait déclaré : «...Il n'y a pas eu de génocide à Srebrenica. A Srebrenica, de graves crimes de guerre ont été commis par quelques Serbes qui devraient être retrouvés, jugés et punis ».

« Il y a des rêves qu'un homme ne peut pas réaliser. (...) Mes rêves, au temps de l'effondrement de l'ancienne Yougoslavie et les décisions qui furent prises pour savoir qui devait vivre où, n'ont malheureusement pas été réalisés. Et étant donné l'ordre des choses maintenant, ils ne seront jamais réalisés ». Il venait de dire que la ville croate de Vukovar était « une ville serbe » et que les Croates n'avaient aucune raison d'y revenir, écrit également Jacqueline Dérens citant Tomislav Nikolić dans *le Courier des Balkans*<sup>3</sup>. L'Union européenne avait réagi en « rejetant fermement toute tentative de réécrire l'histoire ».

Un autre incident est venu ranimer les braises mal éteintes, le 28 février 2013. Il s'agit de l'acquittement de Momčilo Perišić, ancien chef d'état-major de l'armée yougoslave qui avait été condamné en première instance, en septembre 2011 à 27 ans de prison par le TPIY. En 2011, le TPIY l'avait reconnu coupable de crimes contre l'humanité et crimes de guerre, notamment pour son rôle dans le siège de Sarajevo (1992-1995) et le bombardement de Zagreb par les Serbes de Croatie en mai 1995. A l'issue du procès en appel, le juge Theodor Meron, a conclu sur un manque de preuves quant à l'implication personnelle de Momčilo Perišić « en ce qui concerne l'assistance de l'armée serbe

de Bosnie dans ses crimes à Sarajevo et Srebrenica ». Le Premier Ministre serbe, Ivica Dačić, s'est empressé de saluer cette décision, y voyant un démenti formel de l'agression présumée de l'Armée Yougoslave en Croatie et en Bosnie. La stupeur a fait place depuis à l'indignation relayée par les associations de victimes en Bosnie.

« Frederik Swinnen, le conseiller spécial du procureur du TPI Serge Brammertz, a pour sa part affirmé que le tribunal était « conscient de l'impact majeur qu'aura cette décision sur la région, et que les victimes la trouveraient difficile à accepter » rapporte *le Courier des Balkans*<sup>4</sup>.

### Des actes racistes qui gangrènent le milieu du football serbe

Comme pour ajouter à un climat déjà délétère, il convient de s'inquiéter des actes racistes désormais monnaie courante dans le milieu du football serbe. Plusieurs incidents graves sont venus émailler les rencontres sportives, dont le plus récent a eu lieu lors de la confrontation entre l'équipe d'Angleterre espoirs et la Serbie pour la qualification à l'Euro 2013. Cris de singe, jets de pierres et insultes ont fini par déclencher une bagarre générale à la fin du match. Principale victime : Danny Rose, milieu de terrain noir de la sélection britannique.

En 2006, trois supporters du Borac Čačak (club de football serbe) ont été condamnés à six mois de prison ferme pour « comportement raciste envers un joueur d'origine africaine », Mike Temwanjera<sup>5</sup>. En 2008, d'autres

<sup>3</sup> Jacqueline Dérens, *Le Courier des Balkans*, mis en ligne le 5 juin 2012.

<sup>4</sup> *Le Courier des Balkans*, mis en ligne le 1er mars 2013.

<sup>5</sup> Sources : le site Football.fr, mise en ligne des informations citées, le 18 octobre 2012.

hooligans sont condamnés à des peines allant de 10 à 18 mois de prison pour avoir insulté et battu Solomon Opoku, d'origine ghanéenne.

L'épisode le plus tragique eut lieu en 2009 à Belgrade lorsque le supporter toulousain, Brice Taton, est décédé des suites des coups mortels infligés par les hooligans serbes. On parle aujourd'hui d'une réduction de peine pour les agresseurs suite à une loi d'amnistie votée par le nouveau gouvernement serbe.

Ces dérapages ne sont pas l'apanage de la seule Serbie. On connaît, hélas, cette atmosphère d'extrême violence entourant ce sport dans de nombreux pays européens. « L'originalité » de ces « supporters » consiste en une revendication de liens assumés avec l'extrême droite et les « valeurs traditionnelles » de la Serbie. Responsables de la violence dans les stades, on les retrouve également dans les agressions homophobes, les manifestations contre la reconnaissance d'un Kosovo indépendant et dans le refus d'une adhésion à l'Union européenne.

L'UEFA (Union des associations européennes de football) a décidé d'agir fermement contre ces dérives, notamment en infligeant de sévères sanctions (la Russie a écopé d'une amende de 120 000 euros). Cependant, elle reste muette pour l'instant en ce qui concerne les débordements racistes des hooligans serbes. L'autre question qui se pose désormais concerne le degré de tolérance que l'exécutif serbe est prêt à assumer envers ces groupuscules.

### Un volontarisme politique vers l'intégration européenne?

Le 1er juillet 2013 verra l'entrée officielle de la Croatie dans l'Union européenne. La candidature de la République serbe, soumise aux conditions évoquées plus haut, pourrait être réactivée suite à l'accord de normalisation de ses relations qui vient d'être signé, le vendredi 19 avril 2013, par Ivica Dačić, le Premier Ministre serbe et Hashim Thaçi, Premier Ministre du Kosovo au terme d'un dixième round de dialogue. Ce véritable coup de tonnerre est la première bonne nouvelle depuis des années. Il a surpris tous les observateurs et pris à dépourvu tous les opposants intérieurs en Serbie et notamment les nationalistes.

Que dit cet accord? Tout d'abord une normalisation entre les deux pays voisins assortie d'une autonomie des minorités serbes du Nord du Kosovo. Cette autonomie prendrait la forme d'une association/communauté créée par une loi. Ces nouvelles structures auraient délégation de compétences dans les domaines du développement économique, de l'éducation, de la santé, de l'urbanisme et de l'aménagement rural. L'accord, qui comporte quinze points, doit être validé notamment par les parlements dans les deux capitales, Pristina et Belgrade.

Cependant, un fort rejet se manifeste déjà dans la ville kosovare de Kosovska Mitrovica, côté serbe. Les quelques 10 000 personnes qui ont manifesté le 22 avril 2013 contre l'accord entre la Serbie et le Kosovo s'estiment trahies et réclament une annulation pure et simple. On retrouve dans les slogans le même refus d'intégrer un Etat jugé illégitime et la revendication

d'un territoire qui « sera toujours une partie de la Serbie ».

De ce degré de résistance va donc dépendre la mise en œuvre de cet accord historique signé sous l'égide de l'Union européenne.

C'est l'occasion, pour la République de Serbie de tourner une des pages très sombres de son histoire récente. C'est aussi l'une des clés d'une pacification régionale plus élargie. Pour en finir en somme avec ce que l'écrivain Branimir Šćepanović décrivait, dans ce rapport à « l'autre », le non-serbe pour le cas qui nous occupe (ce qui s'interprète encore aujourd'hui comme le Croate ou le musulman, qu'il soit bosniaque ou albanais du Kosovo) : « ... Avions-nous, dans ces conditions, d'autres ressources que de le haïr? Bien entendu, quand nous commençâmes à le haïr, nous ne nous doutions pas, tout d'abord, que ce sentiment puissant et merveilleux qui nous situait par rapport à lui, avait tout de suite effacé les différents motifs qui nous avaient jusque-là poussés à le poursuivre : nous fûmes soudain plus proches les uns des autres, presque identiques, nous nous ressemblions, jusque dans notre aspect extérieur : trempés de sueur, le visage crispé, courbés en avant, nous courions au même rythme et respirions du même souffle, comme une meute de chiens harassés qui ne puisent leur force que dans la fureur et la haine ».

Le volontarisme de Belgrade et sa marche vers la normalisation des relations avec ses voisins sont les premiers gestes politiques forts et porteurs d'espoir pour en finir avec cette fureur et cette haine. A condition d'en persuader ses minorités dont le nationalisme exacerbé menace toute tentative d'apaisement.

# Fonctions de la xénophobie dans les Balkans

Entretien avec **Jean-Arnault Dérens**, historien et journaliste, rédacteur en chef du „*Courrier des Balkans*“

Propos recueillis par **Ewa Tartakowsky**

**Jean-Arnault Dérens** a récemment publié « *Voyage au pays des Gorani (Balkans, début du XXIe siècle)* », Paris, Cartouche, 2010 (avec Laurent Geslin) et « *La Croatie de A à Z* », Bruxelles, André Versaille, 2012.

## Après la dissolution de l'URSS, la guerre en ex-Yougoslavie, comment caractériser les manifestations de xénophobie dans cette partie du monde ?

Si on revient sur les guerres des années 1990, je ne suis pas tout à fait convaincu que le terme « xénophobie » soit parfaitement adéquat. Ce sont, en effet, des guerres qui opposaient des gens qui ont vécu durant tout le XXe siècle dans le même pays, qui étaient alors des compatriotes et non pas des étrangers. Les guerres en ex-Yougoslavie sont des conflits particuliers puisqu'il s'agit de guerres civiles : elles ont affecté un territoire qui formait autrefois une entité commune et dont tous les citoyens partageaient très largement les mêmes références culturelles. L'enjeu de ces guerres était justement de créer une haine préalablement inexistante. De petites oligarchies nationalistes se sont accaparées du pouvoir dans tous les pays de la région, en Serbie, en Croatie mais aussi dans les autres pays. Ce sont ces nouvelles élites, souvent issues des anciens appareils communistes, qui ont utilisé le ressort du nationalisme,

comme machinerie idéologique leur permettant de justifier ce pouvoir. Ils ont joué la carte du nationalisme et ont développé des stratégies idéologiques et militaires, politiques et sanglantes pour créer la haine de l'autre.

Toutefois, la page des guerres est tournée depuis plus de dix ans – non pas que tous les problèmes soient réglés mais on n'est clairement plus du tout dans la même situation. Il est très intéressant de voir se développer ces dernières années des concepts ou des notions comme celui de « Yougosphère ». Cela renvoie à cette idée que même si la Yougoslavie n'est plus et ne sera plus, tous les citoyens de cette espace post-yougoslave ont en commun énormément d'expériences, de valeurs, d'intérêts communs et par conséquent il est nécessaire de valoriser ce patrimoine sur le plan culturel comme sur le plan économique. De ce point de vue, malgré tous les aléas politiques, beaucoup de choses intéressantes se sont produites ces dernières années. Cela peut par moment s'apparenter à de la nostalgie pour l'ancien Etat commun, com-

me, par exemple, les manifestations sociales qui ont agité la Slovénie l'hiver dernier – je rappelle que la Slovénie est membre de l'Union européenne depuis 2004 et citée souvent comme élève modèle de cette région – où on a vu resurgir les drapeaux de la Yougoslavie socialiste. Cette nostalgie revêt beaucoup d'autres aspects non seulement politiques mais aussi culturels – par les films, la musique, la littérature. Au-delà de la nostalgie, il y a cette idée que l'héritage commun peut être un avantage à valoriser pour l'avenir.

## Si elles existent, quelles sont les caractéristiques proprement balkaniques de la montée des idéologies racistes et xénophobes ? Les mécanismes à l'œuvre sont-ils « traditionnels » ou bien les termes en ont-ils été renouvelés, « modernisés » en quelque sorte ?

Dans chaque société la question est toujours de savoir qui est différent et qui l'on pourrait éventuellement rejeter. Dans les Balkans, la situation est un peu particulière en ce

sens qu'il n'y a pas d'étranger... Toute la région est depuis bien longtemps un terre d'émigration non pas d'immigration. Les seuls « étrangers » sont des étrangers intimes, c'est-à-dire des gens qui vont être différents – par leur langue, leur religion, etc. – de la communauté localement majoritaire, mais qui pourtant vivent là depuis aussi longtemps que les autres... La notion même d'étranger ne se pose pas du tout dans les mêmes termes que dans les sociétés qui n'ont pas ce caractère multiculturel ou qui l'ont différemment. Il ne faut bien sûr pas idéaliser cette société balkanique « traditionnelle », car elle connaît des catégories sociales inégalitaires avec des principes qu'on pourrait appartenir, en forçant un peu le trait, à des logiques de castes. C'est un héritage des structures sociales issues de l'Empire ottoman, qui continue de déterminer très largement les mentalités. Dans cette société stratifiée, les Roms, qui d'un côté par exemple, étaient relativement bien intégrés tout en souffrant d'une série de discriminations. Dans le contexte actuel de crise des valeurs, de crise politique, sociale et économique que connaissent les Balkans, on peut constater ponctuellement des flambées de violences qui prennent presque naturellement pour cible des Roms. Ceci étant, le racisme anti-Rom est beaucoup plus faible en Serbie, en Croatie, en Macédoine qu'il ne l'est en France. Il faut donc relativiser les choses. Il n'y a jamais eu de politiques systématiques d'expulsions de Roms ordonnées par le Président de la République de n'importe quel

pays de cette région ; aucun ministre de l'Intérieur de n'importe quel pays de Balkans n'a jamais expliqué que les Roms en tant que tels constituent un problème. Cette tziganophonie est purement française ou plus largement occidentale. Dans les Balkans, les réactions de rejet peuvent aussi prendre pour cibles certains autres groupes, avec par exemple les manifestations d'homophobie. Mais je crois - et ça peut paraître assez paradoxal par rapport à l'image que l'on a souvent des sociétés des Balkans - que ce sont des sociétés plutôt inclusives, où ces phénomènes d'ostracisme sont plutôt rares.

**Comment l'islam est-il perçu et sert-il éventuellement de repoussoir pour mettre en avant un christianisme supposé plus euro-compatible ? A l'inverse, quelle est la perception/instrumentalisation de l'Europe dans le conflit avec la figure de l'Autre ?**

La question de l'Europe constitue depuis longtemps l'objet de manipulations idéologiques. Les sécessions slovènes et croates en 1991 ont en partie été soutenues par l'idée qu'en séparant la Yougoslavie ces Républiques se relieraient plus facilement à l'Europe. Cette logique argumentative reposait en partie sur une critique, largement recevable, des dysfonctionnements de l'État fédéral yougoslave, mais il y avait aussi un arrière fond idéologique lié au fait que ces deux républiques, étant de tradition catholique auraient été « plus européennes ».

On en revient au schème idéologique d'une Europe catholico-protestante construite par opposition à des Balkans sauvages, définis dans des catégories comme celles d'Edward Said dans la pensée postcoloniale : des Balkans qui seraient sauvages parce qu'ottomans, musulmans orthodoxes. De ce point de vue là, dans ces catégorisations idéologiques, le christianisme oriental est d'ailleurs clairement rejeté dans le même camp que l'islam par opposition au catholicisme. À l'inverse, le nationalisme serbe met en avant le fait que leur peuple aurait défendu l'Europe contre les Ottomans au XIVe et XVe siècles (les Albanais prétendent eux aussi avoir joué ce rôle d'*antemurales christianitatis*, de « rempart de la chrétienté »). Le nationalisme serbe mettait en avant cette idée d'une ingratITUDE de l'Europe : « nous avons défendu l'Europe contre les musulmans et aujourd'hui l'Europe nous tourne le dos et privilégie les musulmans ».... On peut voir un autre aspect de cette dimension dans le monde du monde albanais qui inclut le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro, l'Albanie etc. Les Albanais ont pour particularité d'être le seul peuple des Balkans ayant un sentiment très fort d'unité tout en étant multiconfessionnel. Pourtant, le débat, très ancien, sur la diversité confessionnelle et sur l'identité nationale, entre Orient et Occident, existe au moins depuis un siècle. Au début du siècle, la question s'est posée de savoir dans quel alphabet il fallait écrire la langue albanaise : latin, arabe,

## Xénophobie des thématiques banalisées en Russie

Par Maria Khachaturyan, doctorante à l'INALCO, membre de Russie-Libertés

grec ou cyrillique. Au final, c'est l'alphabet latin qui l'a emporté mais le choix n'a pas été simple car il y avait de bons arguments en faveur de tous les autres. Aujourd'hui, ce débat est relancé par un écrivain comme Ismail Kadaré qui affirme que l'Empire ottoman a représenté cinq siècles d'épouvantes, de stagnations, de retours en arrière et de sauvagerie orientale, et qu'il faudrait donc que l'Albanie renoue aujourd'hui avec sa véritable identité qui serait une identité européenne sous entendue occidentale et donc une identité fondamentalement chrétienne et même plus précisément catholique. Ce débat-là se poursuit également au Kosovo où dans les années 90, des intellectuels qui prétendaient que les habitants de cette région devraient se convertir massivement au catholicisme pour convaincre les occidentaux d'intervenir en leur faveur. C'est du passé évidemment, mais cela montre à quel point cette identité culturelle et politique de l'Albanie est toujours un objet de débats avec une confusion entre un projet politique qui serait celui de l'Union européenne et des déterminants culturels comme la notion d'Occident qui est une notion éminemment idéologique.

Selon les sondages d'opinion, le degré de xénophobie chez les Russes est assez élevé. Selon le sondage du VCIOM qui a été mené en 2009, 50% d'enquêtés se déclarent plutôt hostiles vis-à-vis des immigrants. L'étude de l'échelle de distance sociale de Bogardus<sup>6</sup>, effectuée par le centre Lévada en 2010, montre que 38%, 32%, 31%, 29% et 26% d'enquêtés préféreraient qu'on interdise respectivement l'entrée de leur pays aux immigrants tchétchènes, chinois, géorgiens, tadjiks et africains ; des chiffres élevés surtout si l'on prend en compte le fait qu'interdire l'entrée aux Tchétchènes est inenvisageable, car la Tchétchénie fait partie de la Fédération russe. Même pour les Ukrainiens le chiffre s'élève à 13%. L'objet essentiel de la xénophobie est l'immigration, très importante au début des années 1990 et qui a connu une décroissance vers 2004 pour remonter depuis de 50 000 personnes en moyenne chaque année, avec une pointe en 2012, selon les sources officielles, de 417 mille personnes. La xénophobie populaire est alimentée par les campagnes militaires en Tchétchénie et les actes terroristes attribués aux rebelles caucasiens. De 1999 jusqu'à 2010 près de mille personnes ont été tuées

dans des actes terroristes. Et au nom de lutte contre ce terrorisme, les populations du Caucase subissent une vague d'enlèvements, de disparitions musclées, d'arrestations et de tortures. Des ressortissants des républiques caucasiennes habitant dans d'autres régions de Russie se voient accusés de « terrorisme », et risquent des années d'emprisonnement.

Aux côtés de cette xénophobie institutionnelle, se développent depuis la fin des années 1980 plusieurs mouvements nationalistes populaires. Le début des années 1990 est marqué par la lutte des idées : ce sont les « patriotes rouges », adeptes de l'idéologie communiste « à la russe », les néo-« Centuries noirs<sup>7</sup> », qui ont repris l'idéologie préévolutionnaire d'un empire orthodoxe, les « eurasiens » dont l'idée principale était le destin particulier de la Russie comme État à double base ethnique et religieuse, turco-musulmane et slavo-orthodoxe. Ce sont finalement les néonazis qui, tout en adoptant l'idéologie raciste, se différencient de leurs homologues européens en affichant une croyance orthodoxe ostentatoire. La deuxième moitié des années 1990 a connu une croissance du

<sup>6</sup> Echelle psychologique créée en 1925 par Emory S. Bogardus pour mesurer, à l'aide d'une simple grille comportant 7 items classés par ordre hiérarchique, la propension d'un sujet à établir ou accepter des contacts sociaux, de degrés divers de proximité, avec des membres de groupes sociaux différents.

<sup>7</sup> Le mouvement de l'extrême-droite né au début du XXe siècle en Russie.

mouvement des skinheads, qui sont finalement passés aux actions directes et à la violence. Dans sa masse, c'est un mouvement raciste agressif sans idéologie.

Selon les statistiques publiées par le centre Sova<sup>8</sup>, 50 personnes ont été tuées en 2004 et 219 blessées suite à des crimes de haine. Le nombre de victimes n'a fait qu'augmenter pour atteindre en 2008 le chiffre de 615 personnes, dont 116 tuées. Par la suite, on a observé une décroissance considérable : en 2012, 206 personnes ont été victimes de crimes de haine, dont 19 tuées. On y ajoute le vandalisme, le hooliganisme et la propagande nationaliste qui sont encore plus fréquents.

Beaucoup de responsables politiques partagent l'idéologie eurasienne, et ils sont plus nombreux encore à compter parmi les rangs des nationalistes populistes, ouvertement xénophobes. L'idéologie nationaliste occupe d'ailleurs une place importante dans le discours des deux partis minoritaires au pouvoir, les communistes et les « libéraux-démocrates ». La xénophobie se manifeste également dans la désignation des ennemis politiques extérieurs : en 2006, on a observé une campagne gouvernementale anti-géorgienne, en 2007, c'était une campagne anti-estonienne. Actuellement, après l'adoption de lois liberticides, surtout celle qui restreint l'activité des ONG financée par des organismes étrangers, on voit fleurir la xénophobie contre l'Occident, surtout anti-américaine.

Pour mieux comprendre les tendances actuelles des mouvements nationalistes et la logique de la xénophobie, nous avons interrogé **Dmitri Doubrovski**, défenseur des droits de l'Homme, spécialiste des problèmes de la xénophobie et des crimes de haine, basé à Saint-Pétersbourg.

Propos recueillis par **Maria Khachaturyan**

### Les statistiques du centre Sova, reflètent-elles réellement le nombre de crimes nationalistes commis en Russie ?

Le problème principal, c'est que très souvent on n'enregistre pas ces crimes en tant que crimes motivés par la haine ethno-raciale et religieuse. « Sova » élaboré ses statistiques sur la base de cas sûrs, là où l'enquête pénale est ouverte. En même temps, une bonne partie de ces crimes restent latents. Le deuxième problème, c'est que beaucoup de victimes de ces crimes ne s'adressent pas à la police : ce sont des sans-domicile, ou des migrants de la Communauté des États indépendants – par crainte, même s'ils possèdent tous les papiers nécessaires, que leur plainte ne sera pas examinée. Et d'ailleurs, dans certains cas les policiers informent effectivement les groupes de skinheads que s'ils règlent leurs problèmes dans la rue ils ne vont pas réagir. Dans certains cas, la police à des relations informelles avec des chefs de groupes radicaux de l'extrême droite. Les skinheads sont alors utilisés dans la concurrence économique, mais ça influe bien évi-

demment sur la statistique et le comportement de ces groupes.

### Mais à votre avis, le nombre de crimes augmente ?

Les deux ou trois dernières années, plusieurs facteurs ont joué un rôle important. Tout d'abord, beaucoup de radicaux de l'extrême droite se sont retrouvés dans la politique, dans le mouvement de protestation, même si ce ne sont dans aucun cas des libéraux. Pour eux, c'est la continuation de la guerre sainte raciale. Très souvent, ils ne viennent pas avec des objectifs pacifiques – rappelons-nous des événements sur la place Manezhnaya [en décembre 2010, une manifestation des nationalistes sur la place Manezhnaya à Moscou consacrée au décès d'un jeune homme mort dans une bagarre entre des fans de foot et des ressortissants du Caucase, a réuni cinq mille personnes, a fini par des affrontements avec la police et a suscité des pogroms ethniques dans plusieurs villes russes]. Ils sont également utilisés comme une sorte de milice. Mais dans tous les cas comme ça ils ont moins de temps pour leurs activités habituelles. On pourrait prédire que jusqu'à ce qu'il n'y ait pas de désenchan-

<sup>8</sup> Centre d'étude sur la xénophobie et le racisme. Voir : [www.sova-center.ru/en/xenophobia/](http://www.sova-center.ru/en/xenophobia/)

ment complet du mouvement de protestation, on observera une décroissance, mais ensuite je pense que les gens retourneront à la violence, surtout avec la crise économique.

Une autre raison c'est le travail des services spéciaux, les centres de lutte contre l'extrémisme. On doit reconnaître que durant tout ce temps ils ont réduit l'activité de beaucoup de groupes nationalistes à Moscou, Saint-Pétersbourg et d'autres villes, même s'il faut se souvenir de programmes de lutte contre l'extrémisme visant des victimes innocentes<sup>9</sup>. Actuellement, ce n'est pas leur priorité, parce que les nationalistes deviennent moins nombreux et parce que ces centres se concentrent sur l'opposition, mais c'est un autre problème.

Donc, en 2002, lorsque la loi sur la lutte contre les activités extrémistes a été adoptée, on a commencé à classer a part ce type de crimes, à les enregistrer plus souvent, et ceci a influencé la statistique. Le niveau de professionnalisme des juges d'instruction et des tribunaux a également augmenté. Par exemple, en décembre dernier, après un match de foot, les fans – eux-mêmes des nazis, c'est une collision très fréquent ici – ont cassé quelque boutiques. La police a ouvert une enquête non seulement sur la base d'un simple hooliganisme, mais d'un hooliganisme motivé par la haine raciale, ethnique et religieuse, tant c'était évident. Mais le parquet tarde toujours à débloquer le dossier, malgré toutes les preuves accumulées par les

juges d'instruction –enregistrements vidéo, aveu, etc. Le parquet a peur du scandale : comment se fait-il que Saint-Pétersbourg, une ville de tolérance ethnique par excellence, ait connu un petit pogrom ethnique ? Ce cas est très caractéristique : malgré tout, les gens travaillent et gardent leurs repères, en partie grâce au travail des défenseurs des droits de l'homme.

**Quel est le profil-type de la victime des attaques nationalistes ? Si on regarde les sondages d'opinion du centre Lévada sur la xénophobie, on a l'impression que les Russes sont plus hostiles vis-à-vis les ressortissants des Républiques du Caucase, alors que les ressortissants des républiques de l'Asie centrale se voient attaqués 1,5-2 fois plus fréquemment...**

Chez nous, la principale catégorie raciale victime du racisme est la catégorie des migrants. Ce qu'on appelle le travailleur immigré. L'image d'un travailleur, dans la construction, pauvre et humilié, s'est bien cristallisée. Et l'endroit d'où il vient importe peu : Moldavie, Caucase, Tadjikistan... C'est une sorte de minorité visible.

**Ce qui implique que le racisme n'a rien à voir avec le terrorisme ?**

Non, pas du tout. Depuis les années 2000, depuis les premiers actes terroristes, pendant le contrôle des documents et durant les soi-disant actions anti-terroristes on observe

les pratiques de ségrégation raciale. C'est parce que les terroristes sont perçus au travers d'une certaine apparence, celle des migrants que la phobie de ces mêmes migrants existe. Ça fait partie du système de discrimination.

**Mais si on parle de la corrélation entre la violence nationaliste et les actes terroristes – en 2010, par exemple, quand on a eu des explosions dans le métro à Moscou, on pouvait s'attendre une poussée des crimes nationalistes par une sorte de vengeance...**

En réalité, rien n'a changé pendant les 10 ou 15 dernières années passées sur l'idée que tous les tchétchènes, migrants, et autres musulmans sont des terroristes. Les événements extérieurs ne changent rien. En Russie, on pourrait dire que la corrélation est inverse. Il y a cette idée générale que la détérioration économique influence l'activité des groupes radicaux. En Russie, si on superpose la courbe de la violence nationaliste et la courbe de la croissance économique, on constate leur corrélation étroite. On peut en déduire des conclusions intéressantes sur la nature de ce phénomène. Les skinheads ne sont pas pauvres, ce ne sont pas des opposants du régime moyens ; ce sont des représentants de la classe moyenne-inférieure, tandis qu'au sommet de la pyramide on trouve des gens ayant réussi, bien éduqués. C'est une des spécificités du mouvement natio-

<sup>9</sup> Voir : <http://www.sova-center.ru/en/misuse/>

naliste russe.

Maintenant la situation économique se détériore, le régime politique et le contrôle se durcissent, et ils deviennent de plus en plus politisés. Cela change le profil de la victime ; après l'assassinat de Markelov [Stanislav Markelov, avocat antifasciste, et Anastasia Babourova, journaliste, ont été tués en janvier 2009] certains nationalistes ont écrit dans leurs blogs qu'avant ils faisaient n'importe quoi. À quoi bon, disaient-ils, s'occuper des tadjiks – s'ils n'intéressent personne, ni le public, ni les médias ? Oui, ils sont des enjeux pour les nazis, mais depuis que la violence au motif de la haine religieuse et ethno-raciale est devenue un crime aggravé, il y a d'autant moins d'intérêt à se faire arrêter à cause d'un tadjik. Mieux vaut s'occuper des ennemis idéologiques principaux.

### Pour médiatiser les actions ?

Oui, tout à fait. Ces dernières années, on trouve de plus en plus de victimes politiques - antifascistes, défenseurs des droits de l'Homme, juges. En même temps, le profil des fascistes eux-mêmes change. Si avant c'était des russes, des slaves ostentatoires, aujourd'hui, cela a changé. Dans le pseudo-documentaire *Russie-88* [réalisé en 2009] le personnage principal est membre d'un groupe de skinhead et filme les actions du groupe. Ce garçon est à moitié juif, ce qui semblait irréaliste. Pourtant... aujourd'hui on juge une bande de 12 personnes impliquées dans un scandale qui remonte à 2009, le meurtre d'un citoyen du Ghana, filmé et

publié sur Internet. Celui qui filmait et l'un des garçons qui ont tué sont juifs. Quand les juges d'instruction ont demandé s'ils ne pensaient pas que leur appartenance ethnique était incompatible avec leur idéologie, ils ont répondu que non, parce qu'ils luttent pour un monde civilisé. L'idéologie a changé, et il y a des cas de plus en plus étranges – à part le profil standard, - un skinhead slave orthodoxe-, on trouve des skinheads musulmans, géorgiens, tatars. C'est en partie lié à l'idéologie eurasienne, les Russes représentent la civilisation eurasienne, les chrétiens et les musulmans ensemble ne sont pas rivaux, leur ennemi commun est l'Occident. Mais il y a aussi des skinheads écolos, végétariens, néopaïens, et maintenant juifs...

### Vous parlez de l'idéologie eurasienne qui a été très populaire au début des années 1990, après il y a eu une décroissance, et ensuite la renaissance actuelle. Mais est-ce une idéologie partagée par le pouvoir ?

Pas tout à fait. Pendant les manifestations de protestation les nationalistes se sont divisés en deux groupes – ceux qui étaient sur la place Poklonnaya [où a eu lieu la manifestation pro-Poutine] et ceux qui étaient sur la place Bolotnaïa [la grande manifestation d'opposition]. Et ce n'étaient pas des nationalistes « de cour », mais des gens assez critiques vis-à-vis du pouvoir. En général, le mouvement nationaliste est assez agressif par rapport au régime Poutine en l'accusant d'être antinational. Mais be-

aucoup d'entre eux ne peuvent qu'apprécier les tendances autoritaires qui leur sont proches.

### Y a-t-il une perspective de rapprochement durable des nationalistes et du pouvoir ?

Je dirais que non. « La stratégie de la politique nationale de la Russie » approuvée par Poutine montre que ce dernier n'est dans aucun cas un nationaliste russe ; c'est un nationaliste impérial qui accorde certains priviléges aux élites ethniques locales : pour les Tchétchènes en Tchétchénie, pour les Tatars au Tatarstan, mais aussi pour les Russes. En bon populiste, il essaye de satisfaire le public le plus large possible.

### C'est dans la foulée du nationalisme impérial du type soviétique, où les russes étaient les constructeurs d'un communisme central, les autres ethnies étant leurs petits frères ?

Tout à fait. Mais tout dépend dans quelle république on se trouve. Si on est en Ouzbékistan, alors les Ouzbeks sont la nation en titre, et les priorités sont gérées un peu différemment. Le modèle décrit par Poutine dans le document en question en est très proche. Il y a de tout : les populations indigènes, la culture russe systémique, toutes les ethnies, le multiculturalisme. Il y a aussi cette idée que la protection des cultures nationales relève de la tolérance. Mais ce n'est que l'essentialisation de la division par groupes ethniques, si le monde multiculturel est déterminé par l'appartenance ethnique de personnes. Ce à quoi je m'oppose fortement.

## Pologne : Lutte pour les unions partenaires

Par **Hanna Bednarz**, avocate et doctorante à la Faculté de droit et d'administration de l'Université Jagellonne (Cracovie)

A la fin du mois de janvier 2013, la Diète (chambre basse du Parlement polonais) a rejeté en première lecture trois propositions de lois sur les unions partenaires. Les deux premiers projets ont été déposé conjointement par les partis de gauche : l'Union de la gauche démocratique (Sojusz Lewicy Demokratycznej - SLD) et le Mouvement Palikot (Ruch Palikota), respectivement en février et mai 2012. Le dernier des projets, le plus conservateur, a été rédigé par Artur Dunin, député du parti du gouvernement du centre droit, Plateforme Civique (Platforma Obywatelska) et présenté à la Diète en août 2012.

Tous ces projets prévoient la possibilité d'enregistrement d'union partenaire par les personnes du même sexe, ainsi que de sexes opposés, et par voie de conséquence, le changement d'état civil. De plus, ils prévoient l'obligation de secours et d'assistance mutuelle, un régime d'héritage garanti par la loi ainsi que la possibilité d'annulation d'union sans obligation d'engager une procédure judiciaire. Chaque projet garantissait aussi le droit d'obtenir l'information sur l'état de santé du/de la partenaire dans le cas où celui-ci/celle-là ne pourrait la communiquer du fait d'une incapacité. Les deux projets de SLD et du Mouvement Palikot, contrairement à celui du député Dunin, prévoient la possibilité d'une déclaration commune de revenus, de recevoir une pension alimentaire en cas d'assistance au partenaire malade, d'être couvert par la même sécurité sociale que le/la partenaire, ainsi que le droit au rever-

tement de la retraite et indemnité en cas du décès du partenaire. Le second projet proposé par SLD et le Mouvement Palikot, plus libéral, prévoit également la possibilité d'adopter le nom du partenaire. Aucun de projets n'envisageait la possibilité d'adoption d'enfants.

Le Premier Président de la Cour Suprême s'est prononcé par rapport aux trois projets de loi<sup>10</sup>. Au regard du projet de loi proposé par la Plateforme Civique, il a conclu que le projet ne prend pas suffisamment en compte les principes constitutionnels ainsi que le modèle normatif du mariage et de la famille construit sur ces principes. Dans l'opinion, il a été souligné que, selon l'art. 18 de la Constitution, le mariage en tant qu'union d'une femme et d'un homme, la famille, la maternité et la paternité se trouvent sous la protection de la République de Pologne.

Cette disposition justifie, comme le dit ce jugement, d'accorder aux couples hétérosexuels les conditions et la protection qui reviennent aux couples qui ne peuvent ou ne souhaitent pas avoir d'enfants. Par rapport aux deux autres projets proposés par le SLD et le Mouvement Palikot, les arguments mis en avant concernaient également l'art. 18 de la Constitution. Il a été soulevé que, compte tenu du modèle du mariage créé par cet article, il n'y a pas de place dans le droit polonais pour une autre institution aux conséquences similaires ou identiques au mariage mais prévoyant des règles plus libérales d'entrée et d'annulation de la communauté ni pour une institution parallèle au mariage prévue pour les couples du même sexe. Car, selon le législateur, c'est le mariage, dans les situations typiques, qui doit réaliser la fonction de procréation et de socio-éducative.

<sup>10</sup> Conformément à l'art. 1 pt. 3 de la loi du 23 novembre 2002 sur la Cour Suprême, la Cour Suprême est saisie entre autres pour donner son opinion sur des projets de loi dans le cadre qu'elle jugera utile. Selon § 3 pt. 7 du Règlement de la Cour Suprême du 1 décembre 2003, le Premier Président de la Cour Suprême présente aux organes compétents des opinions sur des projets de loi. Ces opinions sont rédigées par le Bureau d'études et d'analyses de la Cour Suprême.

Le Ministre de la Justice, Jaroslaw Gowin (par ailleurs député de la Plateforme Civique) a partagé l'avis du Premier Président de la Cour Suprême. Sa prise de parole au Parlement, durant laquelle il a qualifié tous les projets de non-constitutionnels, a été critiquée par le Premier Ministre, Donald Tusk, qui soutenait le projet du député Artur Dunin. L'idée du statut juridique des couples de personnes du même sexe a également été soutenue par le Président de la République, Bronislaw Komorowski. Le Président n'a toutefois pas critiqué ouvertement l'opinion de la Cour Suprême mais a souligné qu'il était indispensable de régler les problèmes essentiels d'un groupe de citoyens.

Les projets ont été également soutenus par de nombreuses organisations sociales. L'Association République Ouverte (Otwarta Rzeczpospolita)<sup>11</sup> dans un communiqué a exprimé son indignation face au rejet de la Diète de tous les projets de loi et ce en première lecture : un tel traitement de projets de loi a été qualifié de manifestation sans précédent d'homophobie, de haine et d'ignorance de certains députés<sup>12</sup>. L'organisation Campagne contre l'homophobie (Kampania Przeciw Homofobii) après le rejet de projets de loi, a exprimé la satisfaction que le Premier Ministre ainsi que le Président de la République essayent de réguler ce problème des personnes du même sexe et a souligné que les dispositions juridiques concernant

les couples partenaires n'entraient pas la Constitution de la République<sup>13</sup>. La Fondation Helsinki pour les droits de l'Homme en Pologne a également déclaré son soutien à la lutte contre les discriminations liées au sexe. L'Association mène depuis quelques années le projet « Article 32 » (appelé ainsi de l'art. 32 de la Constitution de la République garantissant l'égalité face à la loi et l'interdiction de discrimination), dans le cadre duquel elle entreprend des activités ayant pour but la lutte contre toutes formes de discriminations<sup>14</sup>. A l'initiative de la Fondation Helsinki, un débat a été organisé le 15 mars 2013 sur le thème « Unions partenaires et la Constitution de la République – exclues, possibles ou nécessaires ? » auquel de nombreux juristes éminents ont participés.

Il convient toutefois de rappeler que même si les personnes homosexuelles n'ont pas actuellement la possibilité de légaliser leurs couples, la jurisprudence leur accorde souvent un statut égal aux couples mariés. Malheureusement, et il faut le souligner, le système juridique est extrêmement inconsistant à ce propos.

L'un des exemples de cette inconséquence est la situation des personnes vivant dans un autre couple que marital mais partageant une communauté de bien et habitant dans un appartement loué ensemble. Ainsi selon l'art. 691 § 1 du Code civil en cas du décès d'un des loca-

taires reprennent légalement (c'est-à-dire automatiquement n'ayant besoin de n'accomplir aucune formalité supplémentaire) le contrat : le conjoint n'étant pas un colocataire, des enfants du locataire et son épouse, autres personnes vis-à-vis de qui le locataire avait une obligation d'alimentation ou qui ont partagé effectivement la vie du locataire. La Cour Suprême s'est prononcé le 28 novembre 2012 (sygn. akt: III CZP 65/12) où elle a précisée les ambiguïtés liées à la définition de la personne partageant effectivement la vie du locataire : il s'agit donc d'une personne qui a partagé des liens sentimentaux, physiques et économiques y compris la personne du même sexe. Dans ce cadre là, le fait de légaliser le couple par les locataires ne joue aucun rôle. Malgré cela, dans un autre endroit le Code civil favorise les couples mariés au regard de la location. En effet, selon l'art. 680 § 1 du Code civil, les mariés sont locataires indépendamment des relations économiques entre eux dans la mesure où le contrat de location a été signé pour assurer les conditions d'hébergement du couple et pendant la durée du mariage. Cette norme a pour but la protection du conjoint qui n'a pas signé lui-même le contrat de location mais qui reste malgré tout un locataire au même titre que son conjoint qui a signé le contrat. Compte tenu du caractère univoque de cette disposition il est impossible d'y inclure des personnes partageant un domicile mais n'étant pas mariées.

<sup>11</sup> Voir : Lettre LDH „Droits de l'Homme en Europe centrale et orientale” n°5, mars-avril 2013.

<sup>12</sup> <http://www.otwarta.org/index.php/nie-dla-zwiazkow-partnerskich-oswiadczenie-otwartej-rzecznopolskiej/>

<sup>13</sup> <http://www.kph.org.pl/pl/component/content/article/776>

<sup>14</sup> <http://www.prawaczlowieka.pl/dyskryminacja/>

Une autre inconséquence apparaît dans les normes régulant les procédures judiciaires pénales et civiles dans le cadre de la possibilité d'un témoin à refuser de déposer un témoignage. Dans le cadre d'une procédure pénale, selon l'art. 182 § 1 du Code de la procédure pénale, la personne la plus proche de l'accusé possède le droit de refuser de témoigner. Le Code pénal définit la « personne la plus proche » (art. 115 § 11 k.k.) comme celle cohabitant avec l'accusé donc pas nécessairement mari/femme. Ainsi, cette personne n'est pas obligée de témoigner si le contenu de ce témoignage peut nuire à l'accusé. Par contre, dans le cadre d'une procédure civile, selon l'art 261 § 1 du Code de la procédure

civile, personne n'est autorisé à refuser de témoigner à l'exception des conjoints mariés des parties et leur famille proche. Selon la doctrine et la jurisprudence, cette règle ne s'étend pas aux personnes cohabitant effectivement avec les parties<sup>15</sup>. Dans cette situation, le conjoint marié de la partie se trouve dans une situation plus favorable qu'un partenaire non marié car ce dernier ne peut refuser de témoigner même si sa situation vitale est similaire à celle d'un conjoint marié. Il est donc incompréhensible que le législateur oblige le témoin-partenaire de la partie à témoigner alors même que ce témoignage peut aggraver la situation judiciaire de la partie et décharge de cette obligation un témoin-marié.

Malheureusement, certaines dispositions de la loi, surtout celles qui touchent au domaine du droit de la famille et droit des successions, ne sont pas soumises à des interprétations libérales souvent en raison de leur caractère univoque. Ainsi, dans certains cas, les personnes en couples autres que mariés, sont victimes de discriminations.

Le débat sur les unions partenaires en Pologne dure toujours. Il faut espérer que la Plateforme Civique va profiter de son mandat pour trouver des solutions conformes à la Constitution de la République tout en permettant d'éliminer la discrimination à l'égard des personnes vivants dans des couples autres que mariés.



Le temps passe et la situation des droits de l'Homme et de la société civile au Bélarus demeure dramatique. Ales Bialiatski, vice-président de la FIDH et directeur du Centre de défense des droits de l'Homme Via-sna, est toujours en prison, de même que d'autres prisonniers politiques. Ils font tous l'objet d'un harcèlement continu.

La FIDH lance une nouvelle version du site [freeales.fidh.net](http://freeales.fidh.net) dans le but d'informer et de mobiliser la communauté internationale sur cette situation intolérable et de faire entendre la voix de la société civile

### Nouveau site internet la FIDH sur les violations des droits de l'Homme au Bélarus <http://freeales.fidh.net/fr/>

bélarusse, qui continue courageusement de faire son travail malgré la pression dont elle fait l'objet.

Plus pratique pour les utilisateurs, [freeales.fidh.net](http://freeales.fidh.net) propose de nouvelles sections permettant de consulter des informations actualisées quotidiennement sur les attaques visant la société civile et les réactions internationales à ces répressions. Vous y trouverez des nouvelles d'Ales Bialiatski ainsi que des éléments de contexte concernant cette affaire hautement symbolique.

Le site est accessible en anglais, en

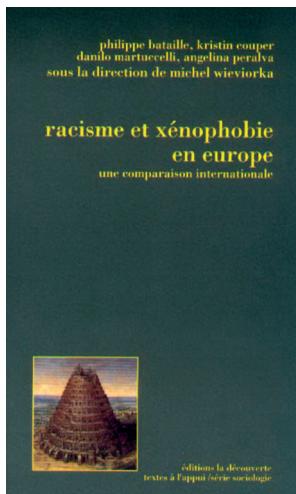
russe et en français et contient des centaines de photos et de vidéos. La FIDH a également développé netvibes Freeales, un agrégateur de contenu qui compile des informations parues sur les sources online et sur les réseaux sociaux concernant la société civile et les droits humains au Bélarus. Il est consultable à l'adresse :

[www.netvibes.com/freeales#HR\\_news\\_in\\_Belarus](http://www.netvibes.com/freeales#HR_news_in_Belarus)

Un compte Twitter @Freeales dédié à la campagne a aussi été mise en place .

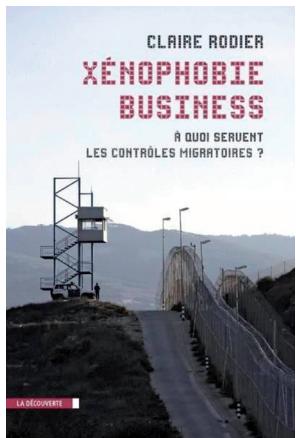
<sup>15</sup> T. Demenecki, « Komentarz aktualizowany do art. 261 Kodeksu postępowania cywilnego », LEX 2013.

## LIRE



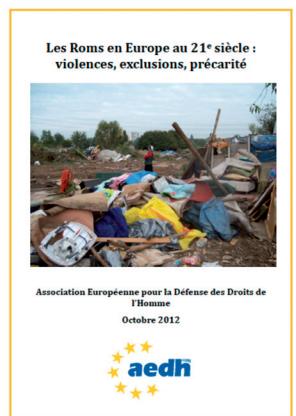
### Philippe Bataille et Michel Wieviorka (dir.), « Racisme et xénophobie en Europe », La Découverte, 1994.

Dans toute l'Europe, les années quatre-vingt-dix sont marquées par une inquiétante résurgence du racisme et de la xénophobie. Mais dès qu'on y regarde de près, on observe que leurs manifestations concrètes varient considérablement d'un pays à l'autre : harcèlement et violences racistes, poussée meurtrière, xénophobe et raciste, ou encore montée en puissance des droites, populisme plus ou moins lesté de haine raciste. De cette étude comparative, une conclusion se dégage : au-delà des spécificités de chaque pays, il existe une profonde unité européenne des processus et des logiques qui mènent à la haine, à la peur et à l'incapacité croissante à reconnaître et accepter l'altérité. Il est donc utile de revenir à cet ouvrage de référence sur le racisme et la xénophobie en Europe.



### Claire Rodier, « Xénophobie business », La Découverte, 2012.

La surveillance des frontières s'est muée ces dernières années en un business hautement profitable. Depuis le milieu des années 1990, les sociétés privées de sécurité autant que celles de l'industrie de l'armement ont trouvé dans ce nouveau « créneau » des opportunités inespérées. Jamais, en effet, les politiques sécuritaires n'ont aussi fructueusement dopé le marché. C'est aussi une façon efficace de conforter les angoisses et de nourrir les fantasmes xénophobes qui font le miel de certains politiciens. Les rouages invisibles de cette nouvelle ruée vers l'or sont, pour la première fois, mis en lumière et analysés dans ce livre détonnant.



### « Les Roms en Europe au 21e siècle : violences, exclusions, précarité »

Rapport de l'AEDH coordonné par Philippe Goossens et Erell Chardon sur la base des recherches initiées par Sabrinna Sanogo

Le rapport liste les violences faites aux Roms dans les pays de l'Union européenne et dans d'autres Etats européens (Croatie, Suisse, Norvège, Serbie, etc.). Il se divise en trois parties : les violences d'Etat contre les Roms, les violences contre les Roms commises par les citoyens et les violences sociales subies par les Roms. Le but de ce travail est de montrer que les Roms ne sont pas seulement victimes de discriminations sociales mais bien de violences physiques dans tous les pays de l'UE sans exception, et que le racisme anti-Roms est enraciné dans les sociétés européennes.

Disponible à la boutique LDH : <http://boutique.ldh-france.org/> ou téléchargeable sur le site web de l'AEDH : <http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/Discriminations%20et%20droits%20des%20minorit%C3%A9s/RAPPORT%20Roms%20AEDH.pdf>

Contact : [communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org)  
en mentionnant en objet « Lettre Europe centrale et orientale ».